

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc, PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. BROUTIN Ludovic*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme ORDRONNEAU Séverine et M. COLIN Arnaud.

OBJET : *Protocole de Résolution de Marché – Infrastructure Informatique et Serveurs.*

N° 2016 / 02 / 16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics

Vu les articles 2044 et suivants, et 2052 du Code Civil,

Vu le marché signé le 03 juillet 2015 entre la commune et la société PROSELIS,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers à l'appui de leur convocation.

Considérant le courrier de Mme la Sous-Préfète du 23/12/2015 demandant à la Commune de prononcer la résolution du marché,

Considérant qu'une erreur d'analyse a affecté la légalité de la décision d'attribution, et qu'il convient de prononcer la résolution du marché conformément à la demande de Mme la Sous-Préfète

Considérant l'accord commun de la Commune et de la société PROSELIS de prononcer la résolution du marché et d'en régler les conséquences financières

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

APPROUVE la résolution du marché n°2015-005 du 03 juillet 2015 relatif la fourniture, l'installation et la maintenance de serveurs et logiciels pour les services municipaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et à signer toute pièce administrative et comptable.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Février 2016,

Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160225-CM-2016-02-16-
DE
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016